



Newsletter Comptabilité de la troupe 2/2022

Datum: 04.04.2022
Für: Comptables de l'Armée suisse

Contenu

Introduction.....	1
Nouvelle page d'accueil de la Comptabilité de la troupe de l'armée	1
Nouveau processus pour les demandes	2
Conventions avec les communes	2
Décompte JSI dans les comptabilités	2

Introduction

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir la deuxième newsletter de l'année du domaine de la Comptabilité de la troupe de l'armée. Ces informations résument à nouveau tous les points importants du service du commissariat.

Nouvelle page d'accueil de la Comptabilité de la troupe de l'armée

Nous y sommes : notre nouvelle page d'accueil est en ligne !

Sous l'adresse www.truppenrechnungswesen.ch, la page d'accueil de la Comptabilité de la troupe de l'armée se présente désormais de manière plus claire, après avoir été remaniée au niveau du contenu et de la structure. Outre la mise à jour des contenus, le réaménagement a surtout porté sur l'adaptation de la navigation et la recherche simplifiée de thèmes.

Depuis la page principale, vous avez désormais un accès direct aux documents de travail et de formation, ainsi qu'aux domaines apparentés sur des sites externes. Nous vous tiendrons également au courant par le biais de la newsletter, que vous trouverez également sur la page principale.

Bien entendu, nous nous réjouissons de votre feed-back et vous remercions pour vos suggestions et remarques.

Nouveau processus pour les demandes

Avec la mise en ligne de notre nouveau site, nous avons également adapté le processus des demandes.

Dès à présent, il est impératif d'utiliser les nouveaux formulaires disponibles sur le site pour soumettre les demandes. Nous y voyons l'avantage essentiel que les formulaires contiennent toutes les informations nécessaires à une évaluation/un traitement rapide des demandes.

Une fois les formulaires remplis, ces derniers peuvent nous être envoyés directement par courriel, avec toutes les annexes requises, en cliquant sur un bouton.

Conventions avec les communes

Dès à présent, la troupe peut télécharger sur LMS les conventions avec les communes.

Elles peuvent ainsi être consultées facilement et utilisées pour les décomptes communaux.

Les documents sont classés par canton et peuvent être trouvés via les accès suivant, un lien direct sur la nouvelle page d'accueil ou via la fonction de recherche dans le LMS avec l'objet "Vereinbarungen".

<https://www.lmsvbs.ch/nsui/catalog/57704>

L'accès au catalogue correspondant dans le LMS n'est possible qu'avec un ordinateur portable de la confédération avec une Smartcard.

Décompte JSI dans les comptabilités

Avec l'installation prévue de MILO5 en décembre 2022, il ne sera en principe plus possible pour vous, en tant que comptable, d'établir des JSI manuellement. Comme nous l'avons déjà communiqué l'année dernière, nous vous recommandons de ne plus utiliser les JSI manuels et de définir les processus nécessaires avec les responsables du personnel et de PISA.

Nous vous présentons ci-dessous quelques solutions aux problèmes courants liés aux services JSI. Veuillez noter que les services SIBR, SIB prom et SL doivent toujours être décomptés via des segments, c'est-à-dire à l'aide de la pièce solde ou de la pièce de licenciement anticipé et non comme JSI.

Le mil est dans le module Personnel avec un service mais n'apparaît pas dans le module Troupe de la Comptabilité.

Solution 1 Déclenchez une synchronisation manuelle de la troupe dans le module Comptabilité via l'option de menu "Synchroniser".

Solution 2 Contrôlez si d'éventuels filtres ou critères de recherche sont activés et si c'est pour cela que l'entrée n'est donc pas affichée.

Le service est créé dans le module Personnel avec sous contrôle de l'obligation de service "Jours isolés", type de mil "Jours de service isolés" ou sous "période de service ouverte", mais il n'apparaît pas dans troupe dans le module Comptabilité.

Solution Déclenchez une synchronisation manuelle de la troupe dans le module Comptabilité via l'option de menu "Synchroniser" et traitez les avertissements de synchronisation (point orange). Les services sont alors synchronisés et apparaissent dans troupe.

Le service a été créé dans le module Personnel en tant que service régulier (pas en jours de service isolé), mais doit être décompté en tant que JSI.

- Solution 1 Annoncez-vous auprès de votre teneur de contrôle, afin que le service soit corrigé dans PISA en jours isolé. Après la synchronisation avec PISA, le service apparaît dans le module Personnel en tant que jours isolés.
- Solution 2 Changez le service dans le module Personnel sous le type de mil en "jours de service isolés", synchronisez la troupe dans le module Comptabilité et corrigez les éventuels avertissements de synchronisation.

Le service manque dans le module Personnel.

- Solution 1 Adressez-vous à votre teneur de contrôle pour qu'il corrige le segment dans PISA avec les données correctes ou, s'il n'existe pas encore, qu'il le crée. Après la synchronisation avec PISA, le service apparaît dans le module Personnel.
- Solution 2 Dans de rares cas, l'enregistrement PISA est erroné et doit être recréé. Adressez-vous à votre teneur de contrôle pour qu'il supprime l'enregistrement existant dans PISA et le recrée. Après la synchronisation avec PISA, le service apparaît dans le module Personnel.
- Solution 3 Pour les utilisateurs du RBB: le mil a été importé sans service. Retournez le mil et importez-le à nouveau avec le service correspondant.
- Solution 4 Si le mil a été importé par un utilisateur RBB, la synchronisation entre PISA et MILO est bloquée. Contactez le support MILO pour rétablir la synchronisation.